



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Longueuil tenue le 16 janvier 2024, à 19 h 04, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Longueuil, 4250, chemin de la Savane, Longueuil, sous la présidence de Mme Reine Bombo-Allara.

Présences :

Catherine Fournier, mairesse
Marc-Antoine Azouz
Rolande Balma
Lysa Bélaïcha
Reine Bombo-Allara
Alvaro Cueto
Nathalie Delisle

Geneviève Héon
Sylvain Joly
Sylvain Larocque
Jacques Lemire
Carl Lévesque
Affine Lwalalika
Jonathan Tabarah

Absences :

Karl Ferraro
Marjolaine Mercier

Autres présences :

Sophie Deslauriers, directrice du greffe et greffière
Carole Leroux, chef du Service du greffe et assistante-greffière
Alexandre Parizeau, directeur général

1. OUVERTURE

CO-240116-1.1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

CO-240116-1.2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Jonathan Tabarah, appuyé par M. Sylvain Joly d'adopter l'ordre du jour avec le retrait du point CO 240116-1.4 intitulé *Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 décembre 2023 à 19 h 02 et de ses séances extraordinaires tenues le 13 décembre 2023 à 11 h 17 et 11 h 30.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240116-1.3**PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Il est tenu une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil et, durant laquelle, la greffière lit les questions des citoyens qui ont été reçues via le site Internet de la Ville, le cas échéant, pour la présente séance.

La séance est suspendue un court instant et est reprise à 19 h 35.

Suspension de la séance

La présidente déclare la séance suspendue, il est 19 h 50.

Reprise de la séance

La présidente déclare la séance reprise, il est 19 h 52.

CO-240116-1.4**APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 5 DÉCEMBRE 2023 À 19 H 02 ET DE SES SÉANCES EXTRAORDINAIRES TENUES LE 8 DÉCEMBRE 2023 À 16 H ET LE 13 DÉCEMBRE 2023 À 11 H 17 ET 11 H 30**

RETIRÉ

CO-240116-1.5**DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION ET DE SA SÉANCE ORDINAIRE TENUES LE 7 DÉCEMBRE 2023 À 15 H 32 ET À 16 H 05 TENANT LIEU DU RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION LORS DE CETTE SÉANCE**

Il est procédé au dépôt des procès-verbaux de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération et de sa séance ordinaire tenues le 7 décembre 2023 à 15 h 32 et à 16 h 05, tenant lieu du rapport de la mairesse sur les décisions prises par le conseil d'agglomération lors de cette séance.

2. ADMINISTRATION ET ORGANISATION

M. Jonathan Tabarah quitte son siège.

CO-240116-2.1**ADOPTION DU PLAN D'ACTION MUNICIPALITÉ AMIE DES ÂÎNÉS (MADA) 2024-2026 (SD-2023-3538)**

Il est proposé d'adopter le plan d'action Municipalité amie des aînés (MADA) 2024-2026, comportant des initiatives qui seront réalisées avec les organismes et partenaires institutionnels, réparties en 9 axes d'interventions, pour la création d'environnements et d'aménagements

urbains qui favorisent l'épanouissement et l'inclusion des personnes âgées de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240116-2.2

DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL ESPACE SAINT-CHARLES (SD-2023-3655)

Il est proposé de désigner Mme Laurence Dagenais-Larouche, conseillère experte – promotion du développement économique à la Direction du développement, à titre de membre du conseil d'administration de la société de développement commercial Espace Saint-Charles, et ce, rétroactivement au 28 novembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Jonathan Tabarah reprend son siège.

CO-240116-2.3

ADOPTION DU CADRE DE RÉFÉRENCE MUNICIPAL ET DU PLAN D'ACTION 2024-2026 DE LUTTE À L'ITINÉRANCE (SD-2023-3539)

Il est proposé par Mme Lysa Bélaïcha, appuyée par Mme Nathalie Delisle d'adopter le cadre de référence municipal et le plan d'action 2024-2026 de lutte à l'itinérance, comportant des initiatives réparties en 4 axes d'interventions, pour prévenir l'itinérance et soutenir les citoyens (es) se trouvant dans cette situation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240116-2.4

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL INTERCULTUREL TENUE LE 14 SEPTEMBRE 2023 (SD-2023-3919)

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la réunion du Conseil interculturel tenue le 14 septembre 2023.

Mme Rolande Balma quitte son siège.

CO-240116-2.5**DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS DE COMMISSIONS LOCALES (SD-2023-3913)**

Il est procédé au dépôt des procès-verbaux des réunions de commissions locales suivantes :

1° réunions de la Commission de la mobilité durable tenues le 11 septembre et le 12 octobre 2023;

2° réunions de la Commission des finances, des infrastructures et des ressources humaines tenues le 17 octobre, le 27 octobre, le 3 novembre et le 10 novembre 2023;

3° réunion de la Commission du développement social et des relations avec les citoyens tenue le 3 octobre 2023;

4° réunions de la Commission de la culture, des communications et du patrimoine tenues le 22 septembre et le 9 novembre 2023.

CO-240116-2.6**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE TENUE LE 2 NOVEMBRE 2023 (SD-2023-3786)**

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la réunion du Conseil local du patrimoine tenue le 2 novembre 2023.

CO-240116-2.7**MODIFICATION DES RÈGLES RÉGISSANT LES COMITÉS CONSULTATIFS DU CONSEIL ORDINAIRE (SD-2023-3943)**

Il est proposé de modifier les *Règles régissant les comités consultatifs du conseil ordinaire* par l'ajout de l'article 17.1 :

17.1 Tout membre d'un comité qui est dans l'impossibilité d'assister à une réunion peut participer par vidéoconférence en autant que la salle prévue pour la réunion possède les équipements requis pour permettre la vidéoconférence.

Le membre doit pouvoir entendre ce qui y est dit à haute et intelligible voix et pouvoir être entendu de la même façon. À la demande du président, il doit également pouvoir être vu.

Tout membre qui participe ainsi à une réunion est réputé y assister.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240116-2.8**MANDAT À L'OFFICE DE PARTICIPATION PUBLIQUE DE LONGUEUIL
QUANT À LA TENUE D'UNE PRÉCONSULTATION POUR LA RÉVISION
DES RÈGLEMENTS D'URBANISME DE LA VILLE ET DE SES
ARRONDISSEMENTS (SD-2023-3184)**

Il est proposé de mandater l'Office de participation publique de Longueuil afin de tenir une préconsultation auprès de la population pour la révision des règlements d'urbanisme de la Ville et de ses arrondissements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240116-2.9**APPUI AU PROJET CHANTIER POUR LA TRANSITION
SOCIOÉCOLOGIQUE ET PARTICIPATIVE DE LONGUEUIL
(SD-2023-3874)**

Il est proposé par M. Jonathan Tabarah, appuyé par M. Alvaro Cueto :

1^o d'appuyer le projet *Chantier pour la transition socioécologique et participative de Longueuil*, issu d'une démarche de partenaires du territoire et déposé par la Corporation de développement communautaire de l'agglomération de Longueuil, en tant que fiduciaire, dans le cadre du programme Action-Climat Québec pour la période débutant en avril 2024 et se terminant en avril 2026;

2^o de confirmer une contribution financière de 30 000 \$ en temps ressources, de 5 000 \$ en utilisation de locaux et de 5 000 \$ en frais de promotion.

M. Jacques Lemire exprime sa dissidence.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Mme Rolande Balma reprend son siège.

3. COMMUNICATIONS**CO-240116-3.1****HOMMAGE AU JOUR DU DRAPEAU (SD-2023-3592)**

Il est proposé de rendre hommage au fleurdelisé québécois en soulignant son adoption par le gouvernement du Québec, le 21 janvier 1948, en tant que drapeau officiel du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. FINANCES

CO-240116-4.1**DÉPÔT DE DEMANDES DE REMBOURSEMENT DE DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE SOUTIEN DES CONSEILLERS**

Il est procédé au dépôt de demandes de remboursement de dépenses de recherche et de soutien :

1° des conseillers de Coalition Longueuil, datée du 18 octobre 2023;

M. Jacques Lemire quitte son siège.

CO-240116-4.2**AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS MUNICIPAL D'ACTION JURIDIQUE DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (SD-2023-3649)**

CONSIDÉRANT le recours judiciaire entrepris contre la Ville de Longueuil dans le dossier de la Cour supérieure portant le numéro 505-17-013241-221;

CONSIDÉRANT les frais encourus pour défendre les droits de la Ville de Longueuil en lien avec ce dossier;

CONSIDÉRANT le jugement *Service Sauvetage Animal c. Ville de Longueuil*, 2023 QCCS 3354, rejetant ce recours judiciaire;

CONSIDÉRANT le jugement *Sauvetage Animal Rescue c. Ville de Longueuil*, 2023 QCCA 1329, rejetant la demande pour permission d'en appeler de la décision de première instance;

CONSIDÉRANT l'impact de ces jugements en droit municipal;

Il est proposé d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière au Fonds municipal d'action juridique de l'Union des municipalités du Québec pour les frais de représentation encourus par la Ville relativement au dossier *Service Sauvetage Animal c. Ville de Longueuil*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240116-4.3**DÉPÔT DU RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE CONCERNANT L'ADJUDICATION DU CONTRAT POUR UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS RELEVANT D'UNE COMPÉTENCE LOCALE (SD-2023-3721)**

Il est procédé au dépôt du rapport de la trésorière concernant l'adjudication du contrat pour l'émission d'obligations du 15 novembre 2023, au montant de 22 040 554 \$, relevant d'une compétence locale, à Scotia Capitaux inc.

CO-240116-4.4**APPROBATION DU BUDGET DES IMMOBILISATIONS 2024-2025-2026 DE LA SOCIÉTÉ RIVE ET PARCS DE LONGUEUIL ET DÉPÔT DU BUDGET DES OPÉRATIONS 2024 AINSI QUE DE LA POLITIQUE D'ACHATS (SD-2023-3847)**

Il est proposé :

- 1^o d'approuver le budget des immobilisations pour les années 2024, 2025 et 2026 de la Société Rive et Parcs de Longueuil;
- 2^o qu'il soit procédé au dépôt de son budget des opérations 2024 ainsi que de sa politique d'achats.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240116-4.5**PARTICIPATION AU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC 2024-2025 DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SD-2023-3838)**

Il est proposé de signifier l'intention de la Ville de participer au Programme Rénovation Québec 2024-2025 de la Société d'habitation du Québec pour un montant de 2 000 000 \$, réparti à part égale entre la Société d'habitation du Québec et la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. RESSOURCES HUMAINES**6. BIENS MATÉRIELS ET SERVICES****CO-240116-6.1****RÉSILIATION DU CONTRAT APP-22-055 POUR LES BONIFICATIONS DU RUISSEAU DAIGNEAULT ET DE SES RIVES (SD-2023-3585)**

Il est proposé :

- 1^o de résilier le contrat APP-22-055 pour les bonifications du ruisseau Daigneault et de ses rives, adjugé à Excavation et Construction Gélinas inc;
- 2^o d'abroger la résolution CO-230613-6.18.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240116-6.2**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-135 POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON D'HUILE, URÉE ET LAVE-GLACE EN VRAC (CONTRAT 1) (SD-2023-3628)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-23-135 pour la fourniture et la livraison d'huile, urée et lave-glacé en vrac (contrat 1), pour une période de quatre ans, au plus bas soumissionnaire conforme, Harnois énergies inc.,

pour un montant de 453 919,00 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Jonathan Tabarah quitte son siège.

CO-240116-6.3

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-099 POUR LA FOURNITURE ESTIVALE D'ENROBÉ BITUMINEUX ROUTIER ET DE LIANT D'ACCROCHAGE EN VRAC (SD-2023-3573)

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-23-099 pour la fourniture estivale d'enrobé bitumineux routier et de liant d'accrochage en vrac, pour la période du 15 avril 2024 au 31 décembre 2025, au plus bas soumissionnaire conforme, Pavages Métropolitain inc., pour un montant de 936 978,41 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240116-6.4

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-107 POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE PAVAGE MANUEL ET MÉCANISÉ (SD-2023-3133)

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-23-107 pour l'exécution des travaux de pavage manuel et mécanisé, pour une période prenant fin le 31 décembre 2028, au plus bas soumissionnaire conforme, Les Pavages Céka inc., pour un montant de 5 035 880,55 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240116-6.5

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-140 POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE RÉPARATION DE CLÔTURES (OPTION 1) (SD-2023-3506)

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-23-140 pour l'exécution des travaux de réparation de clôtures (option 1), pour une période prenant fin le 29 janvier 2027, au plus bas soumissionnaire conforme, KSG inc., pour un montant de 309 052,80 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240116-6.6**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-154 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION DU SUIVI ENVIRONNEMENTAL DES EAUX SOUTERRAINES ET DE SURFACE DES LIEUX D'ÉLIMINATION DE NEIGE ARMAND-FRAPPIER, DU TREMBLAY ET MARIE-VICTORIN (OPTION 2) (SD-2023-3883)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-23-154 pour la fourniture de services professionnels pour la réalisation du suivi environnemental des eaux souterraines et de surface des lieux d'élimination de neige Armand-Frappier, Du Tremblay et Marie-Victorin (option 2), pour une période prenant fin le 31 décembre 2026, au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage selon le système de pondération et d'évaluation des offres, Avizo expert-conseil inc., pour un montant de 141 143,34 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240116-6.7**AUTORISATION D'UNE DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE APP-23-030 POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE (CONTRAT 1) (SD-2023-3793)**

Il est proposé d'autoriser une dépense de 297 665,57 \$, taxes comprises, au contrat-cadre APP-23-030 pour des services professionnels en ingénierie (contrat 1), requise pour la réalisation de plans et devis et la surveillance des travaux dans le cadre du programme de mise aux normes de 3 feux de circulation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240116-6.8**ATTRIBUTION GRÉ À GRÉ DU CONTRAT FU-23-009 POUR LA FOURNITURE D'UNE APPLICATION DE GESTION ET SERVICE D'ENTRETIEN DES HORODATEURS DE TYPES MPC ET CWT (SD-2023-3756)**

Il est proposé d'attribuer de gré à gré le contrat FU-23-009 pour la fourniture d'une application de gestion et service d'entretien des horodateurs de types MPC et CWT, pour deux ans à compter du 16 janvier 2024, à Précise Parklink inc., fournisseur unique, pour un montant estimé à 217 700,56 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240116-6.9**ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT GG-23-168 POUR L'ACQUISITION DE LIVRES POUR LE BUREAU DE LA CULTURE ET DES BIBLIOTHÈQUES, POUR L'ANNÉE 2024 (SD-2023-3868)**

CONSIDÉRANT que la *Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre* (RLRQ, c. D-8.1) prévoit que toute acquisition de livres pour le compte de la Ville doit, pour être valide, être

faite auprès d'un libraire qui est titulaire d'un agrément délivré en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du *Règlement sur l'acquisition de livres par certaines personnes dans les librairies agréées* (RLRQ, c. D-8.1, r.1), toute acquisition de livres pour le compte de la Ville doit être effectuée auprès des librairies agréées de la région et que cette acquisition peut être effectuée selon tout mode d'acquisition, à l'exception de la demande de soumissions publiques et de soumissions par voie d'invitation et des appels d'offres;

CONSIDÉRANT que ce règlement prévoit que la Ville doit répartir ses acquisitions de livres entre au moins trois librairies agréées n'appartenant pas à la même personne et situées à l'intérieur de sa région;

CONSIDÉRANT que le Bureau de la culture et des bibliothèques répartit le budget d'acquisition de livres entre des librairies agréées de la région administrative;

Il est proposé d'attribuer de gré à gré le contrat GG-23-168 pour l'acquisition de livres pour le Bureau de la culture et des bibliothèques, pour l'année 2024, à Les éditions Le fureteur inc., pour un montant estimé à 215 740,69 \$, taxes comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240116-6.10

ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT GG-23-169 POUR L'ACQUISITION DE LIVRES POUR LE BUREAU DE LA CULTURE ET DES BIBLIOTHÈQUES, POUR L'ANNÉE 2024 (SD-2023-3872)

CONSIDÉRANT que la *Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre* (RLRQ, c. D-8.1) prévoit que toute acquisition de livres pour le compte de la Ville doit, pour être valide, être faite auprès d'un libraire qui est titulaire d'un agrément délivré en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du *Règlement sur l'acquisition de livres par certaines personnes dans les librairies agréées* (RLRQ, c. D-8.1, r.1), toute acquisition de livres pour le compte de la Ville doit être effectuée auprès des librairies agréées de la région et que cette acquisition peut être effectuée selon tout mode d'acquisition, à l'exception de la demande de soumissions publiques et de soumissions par voie d'invitation et des appels d'offres;

CONSIDÉRANT que ce règlement prévoit que la Ville doit répartir ses acquisitions de livres entre au moins trois librairies agréées n'appartenant pas à la même personne et situées à l'intérieur de sa région;

CONSIDÉRANT que le Bureau de la culture et des bibliothèques, répartit le budget d'acquisition de livres entre des librairies agréées de la région administrative;

Il est proposé d'attribuer de gré à gré le contrat GG-23-169 pour l'acquisition de livres pour le Bureau de la culture et des bibliothèques, pour l'année

2024, à la Librairie Alire inc., pour un montant estimé à 607 249,79 \$, taxes comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240116-6.11

ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT GG-23-170 POUR L'ACQUISITION DE LIVRES POUR LE BUREAU DE LA CULTURE ET DES BIBLIOTHÈQUES, POUR L'ANNÉE 2024 (SD-2023-3866)

CONSIDÉRANT que la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre (RLRQ, c. D-8.1) prévoit que toute acquisition de livres pour le compte de la Ville doit, pour être valide, être faite auprès d'un libraire qui est titulaire d'un agrément délivré en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du Règlement sur l'acquisition de livres par certaines personnes dans les librairies agréées (RLRQ, c. D-8.1, r.1), toute acquisition de livres pour le compte de la Ville doit être effectuée auprès des librairies agréées de la région et que cette acquisition peut être effectuée selon tout mode d'acquisition, à l'exception de la demande de soumissions publiques et de soumissions par voie d'invitation et des appels d'offres;

CONSIDÉRANT que ce règlement prévoit que la Ville doit répartir ses acquisitions de livres entre au moins trois librairies agréées n'appartenant pas à la même personne et situées à l'intérieur de sa région;

CONSIDÉRANT que le Bureau de la culture et des bibliothèques répartit le budget d'acquisition de livres entre des librairies agréées de la région administrative;

Il est proposé d'attribuer de gré à gré le contrat GG-23-170 pour l'acquisition de livres pour le Bureau de la culture et des bibliothèques, pour l'année 2024, à l'Association coopérative des étudiants du collège Edouard Montpetit, faisant affaires sous le nom Librairie coopérative Edouard-Montpetit, pour un montant estimé à 105 132,52 \$, taxes comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240116-6.12

RÉSILIATION DU CONTRAT DE GRÉ À GRÉ POUR LA FOURNITURE DE SERVICES DE GESTION POUR L'OPÉRATION ET L'ENTRETIEN DU PARC DE LA CITÉ ET DU PARC MICHEL-CHARTRAND (SD-2023-3603)

Il est proposé de résilier le contrat de gré à gré pour la fourniture de services de gestion pour l'opération et l'entretien du parc de la Cité et du parc Michel-Chartrand, attribué à Le centre communautaire Le trait d'union par la résolution CO-190917-6.4.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MM. Jacques Lemire et Jonathan Tabarah reprennent leurs sièges.

CO-240116-6.13**ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT GG-23-154 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES DE GESTION, D'OPÉRATION ET D'ENTRETIEN DU PARC MICHEL-CHARTRAND, DU PARC DE LA CITÉ, AINSI QUE L'AMÉNAGEMENT ET L'ENTRETIEN DE PLATEAUX RÉCRÉATIFS HIVERNAUX AU PARCOURS DU CERF (SD-2023-3603)**

Il est proposé d'attribuer de gré à gré le contrat GG-23-154 pour la fourniture de services de gestion, d'opération et d'entretien du parc Michel-Chartrand, du parc de la Cité, ainsi que l'aménagement et l'entretien de plateaux récréatifs hivernaux au Parcours du Cerf, du 1^{er} février 2024 au 30 avril 2029, à Le centre communautaire Le trait d'union, pour un montant estimé à 6 898 628,50 \$, taxes comprises le cas échéant, et selon les termes de l'entente à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240116-6.14**DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS EN CONFORMITÉ AVEC L'ARTICLE 477.3 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2023 (SD-2023-3959)**

Il est procédé au dépôt de la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ attribués au cours du mois de novembre 2023 et des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus depuis le début de l'exercice financier 2023, avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats excède 25 000 \$.

7. BIENS IMMOBILIERS

M. Sylvain Larocque quitte son siège.

CO-240116-7.1**APPROBATION D'UN BAIL AVEC 9374-1502 QUÉBEC INC. PORTANT SUR LE LOCAL P15-P21 DU MARCHÉ PUBLIC DE LONGUEUIL (SD-2023-2978)**

Il est proposé d'approuver le bail avec 9374-1502 Québec inc., faisant affaires sous le nom Maturin, portant sur le local P15-P21 du Marché public de Longueuil, d'une superficie de 3 500 pieds carrés, pour la période du 1^{er} août 2023 au 31 août 2024, et pour un loyer mensuel de 3 902,50 \$, taxes non comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240116-7.2**APPROBATION D'UN BAIL AVEC TERRE FRUITIÈRE S.E.N.C. PORTANT SUR LA LOCATION D'UN ESPACE DANS LE LOCAL P5-P6 DU MARCHÉ PUBLIC DE LONGUEUIL (SD-2023-3354)**

Il est proposé d'approuver le bail avec Terre fruitière S.E.N.C. portant sur la location d'un espace dans le local P5-P6 du Marché public de Longueuil,

d'une superficie de 90 pieds carrés, pour la période du 16 décembre 2023 au 14 juin 2024, et pour un loyer de 179,51 \$, taxes non comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240116-7.3

PAIEMENT D'UNE COMPENSATION AU PROPRIÉTAIRE DU LOT 2 007 970 DU CADASTRE DU QUÉBEC (SD-2023-3444)

Il est proposé :

1^o de payer une compensation de 2 500 \$ à M. Maxime St-Gelais, propriétaire du lot 2 007 970 du cadastre du Québec, pour son accord à la publication d'une servitude pour le maintien et l'entretien du piédestal de télécommunication installé sur ce lot;

2^o d'abroger la résolution CO-220614-7.2.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. RÈGLEMENTATION ET AFFAIRES JURIDIQUES

CO-240116-8.1

ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2023-1238 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2017-974 RELATIF À LA DISTRIBUTION DE CERTAINS SACS D'EMPLETTE (SD-2023-3596)

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CO-2023-1238 modifiant le règlement CO 2017-974 relatif à la distribution de certains sacs d'emplette*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240116-8.2

AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CM-2003-163 CONCERNANT LES CESSIONS POUR FINS DE VOIE DE CIRCULATION, PARC, TERRAIN DE JEUX ET ESPACE NATUREL (SD-2023-3552)

M. Marc-Antoine Azouz donne un avis de motion qu'un règlement modifiant le *Règlement CM-2003-163 concernant les cessions pour fins de voie de circulation, parc, terrain de jeux et espace naturel*, sera présenté.

CO-240116-8.3

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2023-1252 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CM-2003-163 CONCERNANT LES CESSIONS POUR FINS DE VOIE DE CIRCULATION, PARC, TERRAIN DE JEUX ET ESPACE NATUREL (SD-2023-3552)

Il est proposé d'adopter le projet de *Règlement CO-2023-1252 modifiant le Règlement CM-2003-163 concernant les cessions pour fins de voie de*

circulation, parc, terrain de jeux et espace naturel et déléguer à l'assistante-greffière le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Sylvain Larocque reprend son siège.

CO-240116-8.4

ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2023-1223 ORDONNANT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES DANS DIVERS RUES, VOIES DE CIRCULATION ET STATIONNEMENTS MUNICIPAUX ET DÉCRÉTANT, À CES FINS ET POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS, UN EMPRUNT (SD-2023-3584)

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement, le mode de financement, le mode de paiement ou le mode de remboursement;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CO-2023-1223 ordonnant des travaux de construction et de réfection d'infrastructures municipales dans divers rues, voies de circulation et stationnements municipaux et décrétant, à ces fins et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240116-8.5

ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2023-1234 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2021-1155 ADOPTANT LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE LONGUEUIL (SD-2023-2878)

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CO-2023-1234 modifiant le Règlement CO-2021-1155 adoptant le Plan d'urbanisme de la Ville de Longueuil.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240116-8.6

ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2023-1253 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2020-1117 ORDONNANT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET D'AMÉNAGEMENT D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES DANS LE PROLONGEMENT DU BOULEVARD BÉLIVEAU ET DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN CHEMIN D'ACCÈS AU BOISÉ DU TREMBLAY ET DÉCRÉTANT, À CES FINS ET POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS, UN EMPRUNT (SD-2023-3660)

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement, le mode de financement, le mode de paiement ou le mode de remboursement;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CO-2023-1253 modifiant le Règlement CO-2020-1117 ordonnant des travaux de construction et*

d'aménagement d'infrastructures municipales dans le prolongement du boulevard Béliveau et des travaux d'aménagement d'un chemin d'accès au boisé du Tremblay et décrétant, à ces fins et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240116-8.7

ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2023-1254 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2009-578 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS (SD-2023-3848)

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CO-2023-1254 modifiant le Règlement CO-2009-578 sur les permis et certificats.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240116-8.8

ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2023-1255 ORDONNANT DIVERS TRAVAUX ET ACQUISITIONS AFIN DE METTRE EN ŒUVRE LE PLAN DE PROTECTION ET DE CONSERVATION DES MILIEUX NATURELS ET DÉCRÉTANT, À CES FINS ET POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS, UN EMPRUNT (SD-2023-3884)

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement, le mode de financement, le mode de paiement ou le mode de remboursement;

Mme Affine Lwalalika quitte son siège.

Mme Affine Lwalalika reprend son siège.

Il est proposé par M. Jonathan Tabarah, appuyé par Mme Lysa Bélaïcha d'adopter le *Règlement CO-2023-1255 ordonnant divers travaux et acquisitions afin de mettre en œuvre le plan de protection et de conservation des milieux naturels et décrétant, à ces fins et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Carl Lévesque quitte son siège.

CO-240116-8.9

APPROBATION DES CONTRATS AVEC LA COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA CONCERNANT L'INSTALLATION DE TRAVERSES SOUTERRAINES DANS L'EMPRISE FERROVIAIRE (SD-2023-3932)

Il est proposé d'approuver les contrats avec la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada concernant l'installation de traverses souterraines

dans l'emprise ferroviaire et accordant à la Ville le privilège d'installer, d'utiliser et d'entretenir :

1^o une gaine d'acier de 610 mm de diamètre pour l'installation d'une conduite d'aqueduc dans l'emprise du Chemin de fer, au point milliaire 7.06 de la subdivision Sorel;

2^o une gaine d'acier de 610 mm de diamètre pour l'installation d'une conduite d'égout sanitaire dans l'emprise du Chemin de fer, au point milliaire 7.06 de la subdivision Sorel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240116-8.10

APPROBATION D'UNE ENTENTE D'AIDE FINANCIÈRE AVEC LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL ESPACE SAINT-CHARLES DANS LE CADRE DE LA RELANCE DU CENTRE-VILLE DE LONGUEUIL (SD-2023-3912)

Il est proposé d'approuver l'entente d'aide financière avec la Société de développement commercial Espace Saint-Charles dans le cadre de la relance du centre-ville de Longueuil afin de favoriser le démarrage des activités de cet organisme, par laquelle une aide financière de 270 000 \$, taxes comprises le cas échéant, est octroyée, pour une période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240116-8.11

ENTÉRINEMENT DE LA DEMANDE À PATRIMOINE CANADIEN D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR L'ORGANISATION DE LA FÊTE DU CANADA EN 2024 (SD-2023-3664)

Il est proposé d'entériner la demande à Patrimoine canadien d'une aide financière au programme Le Canada en fête pour l'organisation de la fête du Canada en 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Jonathan Tabarah quitte son siège.

CO-240116-8.12

DÉPÔT DES CERTIFICATS DE L'ASSISTANTE-GREFFIÈRE CONCERNANT LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT TENUE SUR LES RÈGLEMENTS CO-2023-1222, CO-2023-1242 ET CO-2023-1246 (SD-2023-3844)

Il est procédé au dépôt des certificats de l'assistante-greffière concernant la procédure d'enregistrement tenue sur les règlements suivants :

1^o *Règlement CO-2023-1222 ordonnant l'acquisition d'équipements motorisés ou roulants et décrétant, à cette fin, un emprunt;*

2° *Règlement CO-2023-1242 ordonnant divers travaux et acquisitions relatifs aux réseaux cyclables et piétonniers et décrétant, à ces fins et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt;*

3° *Règlement CO-2023-1246 décrétant un emprunt pour le paiement d'honoraires professionnels pour la réalisation d'études préparatoires, la production de plans et devis et la surveillance de travaux relatifs à divers bâtiments municipaux et installations aquatiques.*

M. Carl Lévesque reprend son siège.

CO-240116-8.13

OCTROI D'UNE SUBVENTION À LA FÊTE DE LA LECTURE ET DU LIVRE JEUNESSE (SD-2023-3886)

Il est proposé d'octroyer à la Fête de la lecture et du livre jeunesse une subvention d'un montant de 20 000 \$, taxes comprises, le cas échéant, afin de défrayer certains des frais liés à la tenue du Salon du livre jeunesse de Longueuil, du 9 au 11 février 2024, et pour financer la distribution de boîtes de livres neufs aux écoles primaires publiques de Longueuil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. CIRCULATION ET TRANSPORT

10. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

11. AFFAIRES DIVERSES

12. ORIENTATIONS POUR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

CO-240116-12.1

DÉSIGNATION DES PRÉSIDENTS ET VICES-PRÉSIDENTS DES COMMISSIONS D'AGGLOMÉRATION REPRÉSENTANT LA MUNICIPALITÉ CENTRALE (SD-2023-3285)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° de désigner, pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 30 juin 2024 :

1.1° M. Jonathan Tabarah, conseiller de la Ville de Longueuil, vice-président de la Commission du budget, des finances et de l'administration;

1.2° M. Sylvain Joly, conseiller de la Ville de Longueuil, vice-président de la Commission de la sécurité publique;

1.3° Mme Lysa Bélaïcha, conseillère de la Ville de Longueuil, présidente de la Commission de l'habitation et du logement social;

1.4° Mme Lysa Bélaïcha, conseillère de la Ville de Longueuil, présidente de la Commission de l'environnement et de l'aménagement;

2° de désigner, pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 31 décembre 2024 :

2.1° M. Jonathan Tabarah, conseiller de la Ville de Longueuil, président de la Commission du budget, des finances et de l'administration;

2.2° M. Sylvain Joly, conseiller de la Ville de Longueuil, président de la Commission de la sécurité publique;

2.3° Mme Lysa Bélaïcha, conseillère de la Ville de Longueuil, vice-présidente de la Commission de l'habitation et du logement social;

2.4° Mme Lysa Bélaïcha, conseillère de la Ville de Longueuil, vice-présidente de la Commission de l'environnement et de l'aménagement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240116-12.2

DÉSIGNATION DES PRÉSIDENTS ET VICES-PRÉSIDENTS DES COMMISSIONS D'AGGLOMÉRATION REPRÉSENTANT LES MUNICIPALITÉS RECONSTITUÉES (SD-2023-3285)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° de désigner, pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 30 juin 2024 :

1.1° M. Claude Ferguson, conseiller de la Ville de Saint-Lambert, président de la Commission du budget, des finances et de l'administration;

1.2° M. Christian Gaudette, conseiller de la Ville de Brossard, président de la Commission de la sécurité publique;

1.3° Mme Nancy Cormier, conseillère de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville, vice-présidente de la Commission de l'habitation et du logement social;

1.4° M. Ludovic Grisé Farand, maire de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville, vice-président de la Commission de l'environnement et de l'aménagement.

2° de désigner, pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 31 décembre 2024 :

2.1° M. Claude Ferguson, conseiller de la Ville de Saint-Lambert, vice-président de la Commission du budget, des finances et de l'administration;

2.2° M. Christian Gaudette, conseiller de la Ville de Brossard, vice-président de la Commission de la sécurité publique;

2.3° Mme Nancy Cormier, conseillère de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville, présidente de la Commission de l'habitation et du logement social;

2.4° M. Ludovic Gris  Farand, maire de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville, pr sident de la Commission de l'environnement et de l'am nagement.

ADOPT E   L'UNANIMIT 

CO-240116-12.3

APPROBATION D'UNE ENTENTE AVEC L'ASSOCIATION POUR LE RECYCLAGE DES PRODUITS  LECTRONIQUES  TABLISSANT UN PARTENARIAT POUR LE RECYCLAGE DES PRODUITS  LECTRONIQUES (SD-2023-3574)

CONSID RANT que la mairesse a inform  le conseil que le sujet mentionn  en titre doit faire l'objet de d lib rations lors d'une prochaine s ance du conseil d'agglom ration, qu'elle a expos  la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discut  de celle-ci avec les autres membres pr sents et propos  l'adoption d'une r solution  tablissant l'orientation du conseil;

Il est propos  de prendre l'orientation d'approuver l'entente avec l'Association pour le recyclage des produits  lectroniques  tablissant un partenariat pour le recyclage des produits  lectroniques, pour une dur e ind termin e, avec la possibilit  pour la Ville d'y mettre fin par pr avis de 60 jours.

ADOPT E   L'UNANIMIT 

CO-240116-12.4

NOMINATION AU POSTE DE CHEF DU SERVICE - BUDGET ET COMPTABILIT  ET TR SORIER ADJOINT (SD-2023-3768)

CONSID RANT que la mairesse a inform  le conseil que le sujet mentionn  en titre doit faire l'objet de d lib rations lors d'une prochaine s ance du conseil d'agglom ration, qu'elle a expos  la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discut  de celle-ci avec les autres membres pr sents et propos  l'adoption d'une r solution  tablissant l'orientation du conseil;

Il est propos  de prendre l'orientation de nommer M. Jean-Philippe Faucher au poste de chef du Service - budget et comptabilit  et tr sorier adjoint.

ADOPT E   L'UNANIMIT 

CO-240116-12.5

FIXATION DU TAUX D'INT R T SUR LES CR ANCES MUNICIPALES IMPAY ES (SD-2023-3739)

CONSID RANT que la mairesse a inform  le conseil que le sujet mentionn  en titre doit faire l'objet de d lib rations lors d'une prochaine

séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation de :

1° décréter que les créances municipales impayées portent intérêt, à raison de 13,5% par an, à dater de l'expiration du délai pendant lequel elles doivent être payées;

2° révoquer la résolution CA-051221.1-5.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240116-12.6

DÉPASSEMENT DES COÛTS AUTORISÉS AU CONTRAT-CADRE APP-20-126 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE (SD-2023-3424)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser un dépassement de coûts de 304 438 \$, taxes comprises, à la dépense autorisée par la résolution CA-210919-6.3 au contrat-cadre APP-20-126 pour la fourniture de services professionnels en architecture, requis pour les motifs invoqués au sommaire décisionnel SD-2023-3424.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240116-12.7

ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT GG-23-162 POUR LA LOCATION D'IMPRIMANTES MULTIFONCTIONS (SD-2023-3771)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'attribuer de gré à gré le contrat GG-23-162 pour la location d'imprimantes multifonctions, à Copicom Solution inc., par l'entremise du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), pour un montant de 1 527 560,76 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240116-12.8**ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT GG-23-166 POUR LE MAINTIEN DU SERVICE MICROSOFT 365 (SD-2023-3955)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'attribuer de gré à gré le contrat GG-23-166 pour le maintien du service Microsoft 365, à Microsoft Canada inc., par l'entremise du ministère de la Cybersécurité et du Numérique, pour un montant de 5 698 368,37 \$, taxes comprises;

2° d'autoriser le paiement d'une facture pour des frais de courtage à Fonds des Infrastructures et des Services (Ministère de la Cybersécurité et du Numérique), pour un montant de 86 231,25 \$, taxes comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240116-12.9**ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE SERVICES D'UN MÉDECIN-CONSEIL POUR LE BUREAU MÉDICAL (SD-2023-3788)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'attribuer de gré à gré le contrat pour la fourniture de services d'un médecin-conseil pour le bureau médical, pour une période débutant le 1^{er} janvier 2024 et prenant fin le 31 décembre 2026, à Les Consultants MHD inc., pour un montant estimé à 438 883 \$, taxes comprises, et selon le contrat de service à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240116-12.10**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-090 POUR L'ACQUISITION ET LA LIVRAISON D'ARMES DE SERVICES ET D'ACCESSOIRES (SD-2023-3701)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres

présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat APP-23-090 pour l'acquisition et la livraison d'armes de services et d'accessoires, pour une période d'un an, au plus bas soumissionnaire conforme, Rampart International inc., pour un montant estimé à 882 266,41 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240116-12.11

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-131 POUR L'ACQUISITION D'UNE SOLUTION DE RAPPEL D'EFFECTIFS POUR LES SERVICES D'URGENCE POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL (SD-2023-3865)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat APP-23-131 pour l'acquisition d'une solution de rappel d'effectifs pour les services d'urgence pour le Service de sécurité incendie de l'agglomération de Longueuil, pour une période de cinq ans, au plus bas soumissionnaire conforme, Telus Communications inc., pour un montant de 106 092,61 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240116-12.12

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-144 POUR LE REMPLACEMENT DU DÉBITMÈTRE SUR LA CONDUITE SECONDAIRE DE DISTRIBUTION DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE LE ROYER (SD-2023-3644)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat APP-23-144 pour le remplacement du débitmètre sur la conduite secondaire de distribution de l'usine de production d'eau potable Le Royer, au plus bas soumissionnaire conforme, Hydro-Mec HP inc., pour un montant de 184 749,76 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240116-12.13**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-148 POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE POLYMÈRES ANIONIQUES ET CATIONIQUES AU CENTRE D'ÉPURATION RIVE-SUD (CERS) (SD-2023-3700)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat APP-23-148 pour la fourniture et la livraison de polymères anioniques et cationiques au Centre d'épuration Rive-Sud (CERS), pour une période prenant fin le 31 décembre 2024, au plus bas soumissionnaire conforme, Kemira Chemicals Canada inc., pour un montant estimé à 760 490,64 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240116-12.14**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-153 POUR L'ENTRETIEN PRÉVENTIF ET CORRECTIF DES DÉTECTEURS DE GAZ DANS DIVERS BÂTIMENTS MUNICIPAUX (SD-2023-3787)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat APP-23-153 pour l'entretien préventif et correctif des détecteurs de gaz dans divers bâtiments municipaux, pour une période prenant fin le 31 décembre 2028, au plus bas soumissionnaire conforme, AV-Tech inc., pour un montant de 189 780,01 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240116-12.15**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-158 POUR LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES TUBES DE LA CHAUDIÈRE K ET TRAVAUX CONNEXES DANS LE SECTEUR D'INCINÉRATION DU CENTRE D'ÉPURATION RIVE-SUD (CERS) (SD-2023-3976)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat APP-23-158 pour les travaux de remplacement des tubes de la chaudière K et travaux

connexes dans le secteur d'incinération du Centre d'épuration Rive-Sud (CERS), au seul soumissionnaire, lequel est conforme, Le groupe Simoneau inc., pour un montant de 1 998 130,18 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240116-12.16

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-163 POUR L'ACQUISITION DE DEUX UNITÉS DE CLIMATISATION EN PRÉCHAT POUR LA FUTURE SALLE DES SERVEURS DE LA CENTRALE 9-1-1 (SD-2023-3915)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat APP-23-163 pour l'acquisition de deux unités de climatisation en préachat pour la future salle des serveurs de la centrale 9-1-1, située au 7151, boulevard Cousineau, au seul soumissionnaire, lequel est conforme, Enertrak inc., pour un montant de 117 171,02 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240116-12.17

ADJUDICATION DU CONTRAT-CADRE APP-23-145 POUR DES SERVICES D'INSPECTIONS ET DE TRAVAUX SOUS-MARINS DANS LES INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES (SD-2023-3803)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'adjuger le contrat-cadre APP-23-145 pour des services d'inspections et de travaux sous-marins dans les infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, pour une période de trois ans, au plus bas soumissionnaire conforme, Indy-Co inc., pour un montant de 623 605,43 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis;

2° que toute dépense à être effectuée ou engagée dans le cadre de ce contrat soit dûment autorisée par le conseil, le comité exécutif ou un responsable d'activité budgétaire conformément aux règlements de délégation en vigueur, après vérification de la disponibilité des crédits nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240116-12.18**ADJUDICATION DU CONTRAT-CADRE APP-23-151 POUR UNE ENTENTE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION POUR DES DÉVELOPPEURS (SD-2023-3856)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'adjuger le contrat-cadre APP-23-151 pour une entente de services professionnels en technologies de l'information pour des développeurs, pour une période de cinq ans, au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage selon le système de pondération et d'évaluation des offres, Conseillers en gestion et informatique CGI inc., pour un montant de 819 685,52 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis;

2° que toute dépense à être effectuée ou engagée dans le cadre de ce contrat soit dûment autorisée par le conseil, le comité exécutif ou un responsable d'activité budgétaire conformément aux règlements de délégation en vigueur, après vérification de la disponibilité des crédits nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240116-12.19**ADJUDICATION DU CONTRAT-CADRE APP-23-152 POUR UNE ENTENTE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION POUR DES GESTIONNAIRES DE PROJET ET DES ANALYSTES INFORMATIQUES (SD-2023-3852)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'adjuger le contrat-cadre APP-23-152 pour une entente de services professionnels en technologies de l'information pour des gestionnaires de projet et des analystes informatiques, pour une période de cinq ans, au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage selon le système de pondération et d'évaluation des offres, Conseillers en gestion et informatique CGI inc., pour un montant de 1 730 373,75\$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis;

2° que toute dépense à être effectuée ou engagée dans le cadre de ce contrat soit dûment autorisée par le conseil, le comité exécutif ou un responsable d'activité budgétaire conformément aux règlements de

délégation en vigueur, après vérification de la disponibilité des crédits nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Affine Lwalalika quitte son siège.

CO-240116-12.20

AUTORISATION D'UNE DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE APP-19-092 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE DANS LE CADRE DES PROGRAMMES TRIENNAUX D'IMMOBILISATIONS LOCAL ET D'AGGLOMÉRATION (SD-2023-3136)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser une dépense de 108 170,60 \$, taxes comprises, au contrat-cadre APP-19-092 pour la fourniture de services professionnels en ingénierie dans le cadre des programmes triennaux d'immobilisations local et d'agglomération, requise pour la réalisation du volet technique de la surveillance des travaux de remplacement des équipements de déshydratation du Centre d'épuration Rive-Sud (CERS).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240116-12.21

AUTORISATION D'UNE DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE APP-23-030 POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE ET EN ARCHITECTURE POUR DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES (CONTRAT 3) (SD-2023-3575)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser une dépense de 230 862,27 \$, taxes comprises, au contrat-cadre APP-23-030 pour des services professionnels en ingénierie et en architecture pour des travaux d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées (contrat 3), requise pour la réalisation du mandat 3 - remplacement des systèmes de mise en solution de l'aide-coagulant (polymère) au Centre d'épuration Rive-Sud (CERS).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240116-12.22**AUTORISATION D'UNE DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE APP-23-030 POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE ET EN ARCHITECTURE POUR DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES (CONTRAT 3) (SD-2023-3897)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser une dépense de 659 922,05 \$, taxes comprises, au contrat-cadre APP-23-030 pour des services professionnels en ingénierie et en architecture pour des travaux d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées (contrat 3), requise pour la réalisation du volet administratif de la surveillance des travaux ainsi que la surveillance en résidence des travaux de remplacement des équipements de déshydratation du Centre d'épuration Rive-Sud (CERS).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Affine Lwalalika reprend son siège.

CO-240116-12.23**ADOPTION DU RÈGLEMENT CA-2023-400 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CA-2022-366 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR LE PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS DANS LE CADRE DU PROJET DE RECONSTRUCTION DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE RUE CHÂTEAUGUAY (SD-2023-3673)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adopter le *Règlement CA-2023-400 modifiant le Règlement CA-2022-366 décrétant un emprunt pour le paiement d'honoraires professionnels dans le cadre du projet de reconstruction de l'usine de production d'eau potable rue Châteauguay*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-240116-12.24**APPROBATION D'UN AVENANT MODIFIANT L'ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR BIOALIMENTAIRE POUR LA RÉALISATION DE PROJETS STRUCTURANTS ET DE LA CAMPAGNE DE PROMOTION LE GARDE-MANGER DU QUÉBEC 2022-2025 EN MONTÉRÉGIE (SD-2024-0009)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle

entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'approuver un avenant dont le contenu sera substantiellement conforme au document joint au sommaire décisionnel SD-2024-0009, modifiant l'entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire pour la réalisation de projets structurants et de la campagne de promotion Le Garde-Manger du Québec 2022-2025 en Montérégie, lequel a pour objet d'ajouter une année de réalisation, de modifier les contributions financières des parties et leurs modalités de versement ainsi que modifier, à compter du 1^{er} avril 2024, le mandataire de l'entente et ses engagements;

2° de confirmer la participation financière additionnelle de la Ville à l'entente sectorielle en y affectant le montant de 9 231 \$ pour l'année 2025;

3° d'autoriser la mairesse à signer cet avenant ainsi que tout autre document nécessaire aux fins de la présente et de prescrire qu'elle ne requière aucune autre signature.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. CLÔTURE

CO-240116-13.1

PÉRIODE D'INTERVENTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

M. Jonathan Tabarah reprend son siège.

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil interviennent à tour de rôle.

CO-240116-13.2

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé de lever la séance, il est 22 h 21.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La présidente,

La greffière,

Reine Bombo-Allara

Sophie Deslauriers